

Chières, située au territoire de Batalleu, longeant le chemin qui va de Marcilly à Anse (29.)

L'année cependant ne se termine pas sans de nouvelles contestations entre le seigneur de Chazay et le turbulent viguier de Lissieu. La cause de la querelle fut encore les limites des dîmes de Chasselay, Chazay et Quincieux. Chaque fois que les officiers de l'abbé se présentaient pour toucher la dîme sur les domaines du viguier, domaines qui relevaient du château de Chazay, les hommes d'armes du seigneur de Lissieu les repoussaient avec violence et bien souvent le sang avait coulé. L'abbé en appelle à l'autorité royale, c'est-à-dire à la sénéchaussée de Lyon en l'année 1336. La sentence est rendue en faveur de l'abbé, et le prieur-curé Jean, passe contrat avec le seigneur de Lissieu, par lequel sont fixées à nouveau les limites jusqu'où doivent s'étendre les dîmes du curé de Chazay (30).

Signent à cet acte Jean Muton, chanoine de Fourvières, messire Henri de Marzé et le prêtre Nicolas Fornère. Ainsi fut rétablie la paix entre ces deux voisins si souvent en désaccord.

Le chevalier Albert de Fontanelles, petit-fils de celui qui avait été en guerre avec le prieuré de Chazay au sujet du seigneur d'Ancy, venait de mourir en laissant plusieurs enfants. Il leur donnait pour tuteur son parent, Guichard d'Ars, le même dont nous avons relaté l'hommage plus haut. A ce titre et au nom des enfants de Fontanelles, Guichard renouvelle acte d'hommage et de fidélité au sei-

---

(29) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 233.

(30) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 71. Arch. du Rhône. Fonds d'Ainay. H. 4280, p. 41.